



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 8 MARS 2011.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - M. Roland MESSERLIN | 1 ^{er} Adjoint, |
| - M. Serge JAEG | 3 ^{ème} Adjoint, |
| - Mme Françoise NAEGELEN | 4 ^{ème} Adjoint, |
| - Mme Martine BISSLER | Conseillère Municipale, |
| - M. Bertrand RISACHER | Conseiller Municipal, |
| - M. Thierry KAYSER | Conseiller Municipal, |
| - M. Timothée HINGRE | Conseiller Municipal, |
| - Mlle Cathy COLONNA | Conseillère Municipale, |
| - M. Joseph GENSBITTEL | Conseiller Municipal, |
| - Mme Annick EHRET | Conseillère Municipale, |
| - M. Gérard STOECKLIN | Conseiller Municipal. |

Absents excusés :

- M. Marc PERRIN qui donne pouvoir à M. Roland MESSERLIN
- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN
- M. Marc ALTER qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPPF.

Date de la convocation : 3 mars 2011.

Ordre du jour :

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2010**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2010**
- 3°) **Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe « Forêt »**
- 4°) **Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich »**
- 5°) **Approbation du compte administratif 2010 du budget principal**
- 6°) **Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget annexe « Forêt »**
- 7°) **Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich »**
- 8°) **Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget principal**
- 9°) **Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe « Forêt »**
- 10°) **Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich »**
- 11°) **Approbation du compte de gestion 2010 du budget principal**
- 12°) **Vote du budget primitif 2011 du budget annexe « Forêt »**
- 13°) **Vote du budget primitif 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich »**
- 14°) **Création d'un poste d'adjoint administratif**
- 15°) **Lotissement**
- 16°) **Charte Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**
- 17°) **Chemins ruraux**
- 18°) **Jobs d'été**
- 19°) **Délégations extérieures**
- 20°) **Divers & informations.**



M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2010

Mme BISSLER signale qu'au point 4, elle s'est abstenue et demande la correction suivante :

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme BISSLER) approuve cette modification.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité moins deux abstentions (Mlle COLONNA et M. KAYSER).

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2010

M. GENSBITTEL demande à ce que soit précisé au point 2 :

Le 1^{er} Adjoint s'engage à ce qu'il n'y ait pas d'expropriation pour les propriétaires de terrains situés dans les zones AU.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité moins une abstention (M. KAYSER).

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN pour les points suivants et quitte la salle.

3°) Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe « Forêt ».

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe « forêt », dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2010 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-				-	-
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice			53 113,75	106 411,35	53 113,75	106 411,35
TOTAUX	-	-	53 113,75	106 411,35	53 113,75	106 411,35
Résultat de clôture	-	-	-	53 297,60	-	53 297,60
Restes à réaliser	15 000,00				15 000,00	-
Totaux cumulés	- 15 000,00	-	-	53 297,60	- 15 000,00	53 297,60
TOTAUX	- 15 000,00			53 297,60		38 297,60

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**4°) Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich ».**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe « lotissement Stribich », dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2010 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-				-	-
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	881 485,43		881 485,43	881 485,43	1 762 970,86	881 485,43
TOTAUX	881 485,43	-	881 485,43	881 485,43	1 762 970,86	881 485,43
Résultat de clôture	- 881 485,43	-	-	-	- 881 485,43	-
Restes à réaliser					-	-
Totaux cumulés	- 881 485,43	-	-	-	- 881 485,43	-
TOTAUX	-	881 485,43	-	-	-	881 485,43

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) Approbation du compte administratif 2010 du budget principal.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2010 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	221 857,20			140 166,66	221 857,20	140 166,66
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	298 699,50	1 677 285,67	1 415 161,38	1 487 817,05	1 713 860,88	3 165 102,72
TOTAUX	520 556,70	1 677 285,67	1 415 161,38	1 627 983,71	1 935 718,08	3 305 269,38
Résultat de clôture	-	1 156 728,97	-	212 822,33	-	1 369 551,30
Restes à réaliser	662 000,00				662 000,00	-
Totaux cumulés	- 662 000,00	1 156 728,97	-	212 822,33	- 662 000,00	1 369 551,30
TOTAUX		494 728,97		212 822,33		707 551,30

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6°) Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget annexe « Forêt »

M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, présente les résultats de clôture de l'exercice 2010 du budget annexe « Forêt » :

- Investissement : 0,00 € - Fonctionnement : 53 297,60 €.

Les restes à réaliser d'investissement 2010 :

- Dépenses : 15 000 € - Recettes : néant

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, l'affectation suivante :

- 15 000,00 € en recettes d'investissement (compte 1068)
- 38 297,60 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

7°) Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich »

M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, présente les résultats de clôture de l'exercice 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich » :

- Investissement : - 881 485,43€ - Fonctionnement : 0,00€.

Les restes à réaliser d'investissement 2010 :

- Dépenses : néant

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, l'affectation suivante :

- 881 485,43€ en dépenses d'investissement (compte 001)

8°) Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget principal

M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, présente les résultats de clôture de l'exercice 2010 du budget principal :

- Investissement : 1 156 728,97 € - Fonctionnement : 212 822,33 €.

Les restes à réaliser d'investissement 2010 :

- Dépenses : 662 000,00 € - Recettes : néant

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, l'affectation suivante :

- 1 156 728,97 € en recettes d'investissement (compte 001)
- 212 822,33 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

9°) Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe « Forêt »

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 du budget annexe « forêt » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;



après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 du budget annexe « forêt » par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10°) Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich »

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich » par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11°) Approbation du compte de gestion 2010 du budget principal

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;



2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12°) Vote du budget primitif 2011 du budget annexe « Forêt »

M. le Maire précise les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement du budget annexe « forêt » qui s'équilibrent respectivement à 65 297 € et 28 847 €.

Pour l'article 61558 – Entretien autres biens mobiliers, M. RISACHER demande des précisions quant à la différence du montant inscrit au budget primitif 2010 (500,00€) et celui inscrit en 2011 (2000,00€).

M. le Maire lui indique que le montant inscrit en 2010 était sous-évalué (montant réalisé : plus de 2800,00€) et compte tenu de l'état du matériel il est plus prudent d'inscrire une somme plus proche du montant réalisé.

M. KAYSER demande des précisions sur les dépenses prévus aux articles 611- contrats prestations de services ; 6226 – Honoraires et 6282 – Frais de gardiennage. M. le Maire lui répond que les dépenses comptabilisées à ces articles correspondent aux travaux confiés à l'Office National des Forêts et que les précisions sur les modalités de calcul seront communiquées à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Maire pour le budget primitif 2011 du budget annexe « Forêt ».

13°) Vote du budget primitif 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich »

M. le Maire rappelle les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement du budget annexe « Lotissement Stribich » qui s'équilibrent respectivement à 3 246 000 € et 2 063 486 € soit un total de 5 309 486 € compte tenu de la nécessité d'inscrire des crédits pour les opérations d'ordre de fin de gestion.

M. le Maire indique la fin prochaine des travaux de viabilisation et indique que les ventes débiteront à l'issue.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Maire pour le budget primitif 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich ».

14°) Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Afin de pérenniser la situation de Mme Patricia DE FARIA, actuellement en renfort auprès des services administratifs, M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures (soit 28/35èmes).

Cette création ne modifiera pas la situation de personnel des services administratifs telle qu'elle existait avant le départ de Mlle MUJOVIC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 au chapitre 012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures.

15°) Lotissement

Plusieurs candidats à l'achat de lots du lotissement « Stribich » se sont présentés à la mairie. Certains ont retenus des lots et sont prêts à signer les compromis de vente.

Suite aux propositions de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer les compromis de vente sur la base des prix définis par la délibération du 16 mars 2010 ;



- lui donne tous pouvoirs à l'effet de vendre les différents lots du lotissement « Stribich » et par conséquent de signer tout acte nécessaire à ce sujet.

16°) Charte Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

M. le Maire rappelle que le Parc Naturel Régional, créé en 1989, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de deux ans en application de l'article L133-1 du Code de l'environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 6 juin 2010.

Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte.

De 2007 à 2009, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour élaborer un nouveau projet de charte.

Le projet de charte 2011 – 2023, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc, a été soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010 inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Le projet de charte révisée a été adressé à l'ensemble des Communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des Conseils Généraux concernés par le projet. Chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du code de l'environnement).

En raison de leurs compétences spécifiques en matière de gestion de l'espace, de développement économique ou d'environnement, les EPCI à fiscalité propre concernés par la proposition de périmètre sont amenés à approuver le projet de charte révisée. Compte tenu des nouveaux textes en vigueur, si un EPCI à fiscalité propre n'approuve pas la charte, les Communes membres de celui-ci ne pourront être classées « Parc Naturel Régional », même si elles décident d'approuver la charte.

Le projet de charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils Régionaux de Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

Avant la signature par le Premier Ministre du décret classant notre territoire en « Parc Naturel Régional », la charte sera soumise à l'avis des différents Ministères concernés.

M. STOECKLIN intervient pour demander des précisions sur les modalités des futures révisions de la participation financière annuelle de la commune. M. le Maire apportera ces précisions lors d'une future réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour, 2 abstentions (MM. RISACHER et STOECKLIN) et 1 voix contre (M. KAYSER) :

- d'approuver la charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges annexés à la charte.

17°) Chemins ruraux

La Dotation Globale d'Équipement (DGE) et la Dotation du Développement Rural (DDR) sont remplacées par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). En 2011 l'aménagement des chemins ruraux est éligible à la nouvelle DETR à hauteur d'un financement de 30 à 40 %. La municipalité avait projeté de lancer une opération d'aménagement du chemin de croix du Rollenberg dans un avenir plus ou moins proche.

Compte tenu de ces faits, M. le Maire propose de déposer une demande au titre de la DETR pour cette opération et demande également au Conseil Municipal l'inscription des dépenses relatives à ces futurs travaux au budget 2011.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération d'aménagement du chemin de croix du Rollenberg et décide l'inscription du montant prévisionnel des dépenses au budget 2011 à l'article 2151.



18°) Jobs d'été

M. le Maire propose de renouveler l'opération des emplois d'été en retenant les mêmes critères que les années précédentes : être Senthemois, avoir 18 ans et le permis de conduire catégorie B. La durée des engagements dépendra du nombre de candidats retenus.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte cette proposition par 14 voix pour et 1 voix contre (M. KAYSER).

19°) Délégations extérieures

M. GENSBITTEL prend la parole pour le SICTOM annonce la conclusion d'un nouveau contrat avec Eco-emballage. Il donne également les derniers chiffres du SICTOM : baisse de volume de 1% sur les ordures ménagères, 4% sur le verre et hausse de 2% sur le papier et 5% sur le plastique. Le coût moyen à la tonne est de 335,58 €, soit 82 € la part. Ces derniers chiffres ne tiennent pas compte des particularités de chaque commune affiliée.

M. le Maire a assisté à l'assemblée générale du Conseil de Fabrique et a fait le point sur les travaux exécutés et prévus pour les édifices religieux : paratonnerre, toiture de la sacristie, de l'église, réhabilitation de la chapelle Sainte Anne. Pour cette dernière le Conseil de Fabrique a décidé d'une participation d'un montant de 2000,00€ et M Jean-Luc GSCHWENDER s'est proposé en tant que bénévole pour la réalisation des travaux de façades. Néanmoins des bras sont indispensables pour la réalisation du crépi, M. le Maire demande aux personnes présentes de relayer cette information.

M. STOECKLIN précise que lors de la dernière commission économie de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS), il a été annoncé :

- que l'ensemble des terrains de la zone industrielle de la Doller ont été vendus,
- que les terrains vendus par la CCVDS pour la ligne à grande vitesse (LGV) permettent l'inscription d'une recette de 245 000,00€
- que jeudi 9 mars se tiendra une réunion concernant les travaux de la LGV puisque ceux-ci vont engendrer une circulation intense de camions qui pourrait bien perturber la circulation l'entrée et de la sortie de la vallée de la Doller,
- le lancement par la commune de Masevaux de deux tranches supplémentaires dans la zone artisanale « Porte de Masevaux » anciennement dite de l'Allmend pour un prix à l'are variant de 1 000,00 à 1 250,00 € suivant l'emplacement.

20°) Divers & informations

À propos du personnel, M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de Mademoiselle Joy SCHEUBEL au sein de l'équipe administrative, elle bénéficie d'un contrat aidé de 20 heures hebdomadaires.

De même, Mme Delphine THUET, aide administrative à l'école élémentaire, bénéficie actuellement d'un contrat aidé de vingt heures à la charge de la commune. Cette décision a été prise afin de ne pas bouleverser l'organisation de l'école suite à la fin du contrat que Mme THUET effectuait pour l'éducation nationale jusqu'au 31 janvier 2011.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Municipalité a été interpellée par M. POIROT qui demande à bénéficier d'une dérogation au Plan d'occupation des sols (POS). Il demande que la distance de quatre mètres entre la limite de propriété et une construction soit diminuée lors du dépôt de permis de construire (PC) de l'éventuel futur acquéreur de la parcelle que M. POIROT met en vente. M. JAEG propose de sursoir à l'instruction d'un éventuel PC jusqu'à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme qui portera cette limite à six mètres. M. le Maire propose de se conformer au POS et de ne pas accorder de dérogation et à la demande de M. JAEG soumet cette proposition aux voix.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, une abstention (M. STOECKLIN) et une voix contre (M. JAEG), adopte la proposition de M. le Maire.

Mme BISSLER propose une réunion de la commission archives et patrimoine le mardi 22 mars 2011.



Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21 h 55.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 8 mars 2011

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2010
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2010
- 3°) Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe « Forêt »
- 4°) Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich »
- 5°) Approbation du compte administratif 2010 du budget principal
- 6°) Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget annexe « Forêt »
- 7°) Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich »
- 8°) Affectation des résultats 2010 en 2011 du budget principal
- 9°) Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe « Forêt »
- 10°) Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe « Lotissement Stribich »
- 11°) Approbation du compte de gestion 2010 du budget principal
- 12°) Vote du budget primitif 2011 du budget annexe « Forêt »
- 13°) Vote du budget primitif 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich »
- 14°) Création d'un poste d'adjoint administratif
- 15°) Lotissement
- 16°) Charte Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges
- 17°) Chemins ruraux
- 18°) Jobs d'été
- 19°) Délégations extérieures
- 20°) Divers & informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. MESSERLIN	
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme NAEGELEN	
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme BISSLER	
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		